

Assemblée bourgeoisiale du 25 mars 2024

L'assemblée bourgeoisiale a été convoquée, conformément à l'article 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004, par affichage au pilier public ainsi que par la distribution du fascicule des comptes 2023 et du budget 2024, pour le lundi 25 mars 2024 à 20 h, à la salle de la Cible. L'ordre du jour est le suivant :

- I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 27 mars 2023**
- II. Lecture des comptes 2023**
- III. Rapport de l'organe de révision**
- IV. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)**
- V. Captage eau potable « Tracuit » : information**
- VI. Présentation du plan financier 2024-2027**
- VII. Budget 2024 : présentation et adoption**
- VIII. Nomination statutaire**
- IX. Divers**
- X. Marende**

M. le président Nicolas Pralong ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents, et tout particulièrement à celles et ceux qui assistent pour la 1^{ère} fois à l'assemblée bourgeoisiale. Il relève avec plaisir la présence des anciennes autorités bourgeoisiales et communales, des procureurs, des syndics et des membres de la commission bourgeoisiale.

Il excuse les sœurs et frères bourgeois qui ont eu la gentillesse de nous informer de leur absence.

Le frère bourgeois Théo-Charles Bétrisey est nommé scrutateur.

M. le président rappelle les prescriptions pour les droits de vote au niveau bourgeoisial.

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 27 mars 2023

Le procès-verbal décisionnel de l'Assemblée bourgeoisiale du 27 mars 2023 a été distribué à tous les ménages par le biais de la convocation officielle à l'Assemblée bourgeoisiale du 25 mars 2024 avec possibilité de télécharger le procès-verbal complet par QR code ou en se rendant sur le site internet communal. Ledit procès-verbal est accepté à main levée à l'unanimité.

II. Lecture des comptes 2023

M. le président se réfère au message introductif qui figure dans le fascicule de convocation et relate la situation financière de notre Bourgeoisie. La parole est donnée au secrétaire pour la lecture des comptes.

Les résultats suivants sont enregistrés :

Total des charges (avant amortissements)	:	CHF	48'460.6
Total des revenus	:	CHF	121'696.71
Marge d'autofinancement	:	CHF	73'236.06
./. Amortissements comptables	:	CHF	6'435.85
./. Attribution aux fonds et fin. spéciaux	:	CHF	168.41
Excédent de revenu	:	CHF	66'631.80

- Il est à noter que les frais d'assemblées et sorties s'élèvent à CHF 1'702.40, soit 78% de moins qu'en 2022, ce poste fluctuant en fonction de l'organisation de la sortie des Bourgeois bisannuelle. Le poste « Impôts communaux et cantonaux » est plus élevé que budgétisé en raison de la comptabilisation des taxations définitives des impôts communaux pour deux exercices (2021 et 2022) sur l'année 2023. Un amortissement de 10% de l'investissement net pour le captage de l'eau potable de Tracuit a été réalisé, soit CHF 3'150.-.
- Au niveau des produits, les fermages de terrains et de vignes pour CHF 29'987.90 et les redevances diverses pour CHF 85'110.45 permettent à notre Bourgeoisie d'encaisser des montants intéressants, principalement par l'exploitation de la place de dépôt et de tri de matériaux pierreux et terreux, ainsi que par le contrat de la Télécabine de Vercorin SA.

Dans les investissements :

- Le solde des travaux pour les pâturages boisés à Tracuit provisionné au 31.12.2022 a été réalisé. Après déduction des subventions cantonales et des ventes de bois dont a bénéficié la Bourgeoisie, CHF 3'286.85 sont charge de la Bourgeoisie et complètement amortis sur l'exercice 2023.
- Pour le captage d'eau potable à Tracuit, le solde des provisions constituées au 31.12.2022 se montent désormais au 31.12.2023 à CHF 192'960.10 pour la suite des travaux et à CHF 226'738.- pour le subventionnement attendu.

Au bilan, la fortune de la Bourgeoisie s'élève dès lors à CHF 430'179.27 au 31.12.2023, en augmentation de CHF 66'631.80 par rapport à l'exercice précédent.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour des compléments d'information et comme elle n'est pas demandée, le point -3- de l'ordre du jour est traité.

III. Rapport de l'organe de révision

Il est donné connaissance du rapport de la fiduciaire Fidag, organe de vérification des comptes de notre Bourgeoisie.

IV. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision (LCo, art. 17, al. 1, lettre b)

Ces comptes et le rapport de l'organe de révision sont soumis à l'assemblée et acceptés à l'unanimité par mains levées.

V. Captage eau potable « Tracuit » : information

Les travaux de rénovation du captage d'eau potable, dont l'autorisation d'exécuter les travaux a été délivrée fin 2023, impliquent un investissement plus important qu'initialement prévu.

En effet, le périmètre des travaux a été revu afin d'y inclure le raccordement de la fromagerie et de la cabane des Arolles ainsi que les travaux de remise en état du drainage derrière le bâtiment de la fromagerie. A cela s'ajoute l'augmentation du coût des fournitures, en particulier des conduites, ainsi que les honoraires du bureau d'ingénieur en raison d'une augmentation de la complexité du dossier induite par des demandes de compléments formulées par les différents services cantonaux subventionnant le projet. Un investissement supplémentaire de CHF 160'000.- subventionné à hauteur de CHF 95'000.- est par conséquent nécessaire.

Il est précisé que CHF 40'000.- pour des divers travaux imprévus sont compris dans cet investissement supplémentaire et ne sont, pour le moment, pas reconnus par le Canton au titre de subventionnement. Ce poste fera l'objet d'une révision lors de la fin des travaux.

Pour terminer, il est soulevé que le dossier bénéficiera d'une aide complémentaire de CHF 10'000.- de la part de l'association Alpinfra.

Sur un investissement total de CHF 510'000.-, le coût imputable à la Bourgeoisie se montera par conséquent au maximum à CHF 135'000.-.

VI. Présentation du plan financier 2024-2027

Ce plan financier reflète les budgets classiques avec les fluctuations dues à la sortie des Bourgeois tous les 2 ans. Il intègre une augmentation des charges d'amortissement liées aux investissements pour le captage de l'eau potable à Tracuit ainsi qu'une baisse dans les recettes de CHF 25'000.- dès 2025 car le contrat de la place de tri, arrivé à échéance à la fin 2022, est en renouvellement tacite annuel et pourrait donc être renégocié à la baisse.

A ce jour, il n'est pas possible de prévoir l'influence d'autres facteurs de dépenses ou de rentrées et quand bien même il ne doit pas à être voté, la parole est donnée à l'assemblée mais comme elle n'est pas demandée, le point -VII- est débattu.

VII. Budget 2024 : présentation et adoption

A la lecture du présent budget, M. le président explique les principales différences.

Le budget 2024 prévoit des charges en augmentation de CHF 8'550.- par rapport au budget 2023, soit CHF 69'400.- en raison de la croissance de la charge d'amortissement liée au solde des travaux de rénovation du captage d'eau potable à Tracuit (+ CHF 6'250.-) ainsi que celle des frais d'assemblée et de sortie liée à la sortie des Bourgeois 2024 (+ CHF 7'000.-). Quant au poste frais d'entretien et frais de culture, son budget est revu à la baisse (- CHF 7'500.-) afin de tenir compte de la diminution des frais d'entretien des parcelles de vignes rénovées en 2022.

Au niveau des investissements, comme expliqué au point 5, les travaux de rénovation du captage d'eau potable impliquent un investissement plus important qu'initialement prévu. Par conséquent, un investissement supplémentaire de CHF 160'000.- subventionné à hauteur de CHF 95'000.- sont nécessaires. Le coût final imputable à la Bourgeoisie pour lesdits travaux se montera donc au maximum à CHF 135'000.-.

Avec un total des charges avant amortissement de CHF 60'000.- et des produits s'élevant à CHF 124'600.-, une marge d'autofinancement de CHF 64'600.- est ainsi générée, à laquelle il y aura lieu de déduire un amortissement de CHF 9'400.-. Un excédent de revenu de CHF 55'200.- est ainsi prévu à l'occasion de ce budget.

La parole n'étant pas demandée, ledit budget est accepté à l'unanimité par mains levées.

VIII. Nomination statutaire

M. Alain Balet, Grand Procureur depuis le 30 mars 2009 (ad interim jusqu'au 29 mars 2010 et officiellement nommé lors de l'Assemblée bourgeoisiale du 29 mars 2010) a démissionné de son poste au 31 décembre 2023.

M. le Président félicite et remercie chaleureusement M. Alain Balet pour les quinze années passées au service de la Bourgeoisie. Grâce à son dévouement, de nombreuses vaches de la race d'Hérens ont pu chaque année profiter de cet alpage et entretenir ces merveilleux paysages. Des applaudissements chaleureux lui sont adressés et un cadeau souvenir remis en égard de son travail.

Le frère bourgeois Claude Bonvin a déposé sa candidature pour remplacer M. Alain Balet. Le Conseil bourgeoisial accueille avec satisfaction le fait d'avoir un bourgeois de Saint-Léonard qui se propose pour remplir cette fonction importante, laquelle est malheureusement très difficile à repourvoir.

La parole est donnée aux sœurs et frères bourgeois pour une éventuelle candidature. Comme aucune autre personne n'est proposée, c'est par acclamations que le frère bourgeois Claude Bonvin est nommé au poste de Grand Procureur.

M. le Président le félicite pour sa nomination et le remercie d'ores et déjà de mettre son temps et ses compétences à la disposition de notre Bourgeoisie.

IX. Divers

Statistiques

656 bourgeois étaient établis sur Saint-Léonard le 31 décembre 2023, dont 337 sœurs bourgeoises (-13) et 319 (-5) frères bourgeois.

Une minute de silence est observée en mémoire des sœurs et frères bourgeois qui nous ont malheureusement quittés l'année dernière.

La parole est donnée à l'assemblée pour des compléments d'information et comme elle n'est pas demandée, M. le président remercie ses collègues du Conseil, la commission bourgeoise, les procureurs, les syndics, les alpants ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour la Bourgeoisie.

Il transmet la sympathie du Conseil bourgeoisial aux familles éprouvées par le deuil ou la maladie et invite le président de la commission bourgeoise Philippe Bitz à réciter la prière pour les défrites et les défunts disparus durant l'année écoulée.

X. Marende

Saint-Léonard, le 25 mars 2024

ADMINISTRATION BOURGEOIALE

Le président :

Nicolas Pralong

Le secrétaire :

Florian Gillioz